

# ACTION URGENTE

## UN PRISONNIER D'OPINION CONDAMNÉ

**Vu Hung, enseignant et militant en faveur de la démocratie, a été condamné à trois ans d'emprisonnement pour « propagande » contre l'État à l'issue d'un procès qui a duré trois heures. Il a été arrêté le 18 septembre 2008, après avoir appelé à la démocratie et participé à des manifestations pacifiques ayant rapport à un litige territorial avec la Chine. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion.**

Le 7 octobre, un tribunal de la capitale vietnamienne, Hanoï, a condamné **Vu Hung** à trois ans d'emprisonnement assortis de trois ans de mise à l'épreuve ou d'assignation à domicile lorsqu'il sera libéré. À son procès, Vu Hung aurait déclaré : « *Je veux juste mettre ma petite voix à contribution pour rendre la société meilleure.* » En mai 2009, le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a dénoncé le caractère arbitraire de sa détention.

Le 18 septembre, des responsables de l'application des lois ont arrêté Vu Hung, qui a été inculpé de « *propagande contre la République socialiste du Viêt-Nam* » aux termes de l'article 88 du Code pénal. Dans les mois qui ont suivi son arrestation, Vu Hung a été battu à plusieurs reprises au cours d'interrogatoires et a entamé une grève de la faim en signe de protestation. Il a été conduit plusieurs fois dans un hôpital du ministère de la Sécurité publique, lorsque sa santé s'était dégradée. Les inquiétudes concernant sa santé et son bien-être ont augmenté pendant la période de plus de deux mois au cours de laquelle on ignorait où il se trouvait dans la prison, entre fin 2008 et début 2009. Actuellement, Amnesty International ne sait toujours pas où il est détenu, ni quel est son état de santé.

Les autorités vietnamiennes s'en prennent à Vu Hung depuis 2006 parce qu'il milite en faveur de la démocratie et proteste contre la politique du gouvernement. En avril 2008, il figurait parmi 14 personnes arrêtées au cours de manifestations pacifiques contre la politique chinoise lors du passage de la flamme olympique à Ho Chi Minh-Ville. Il avait alors été battu par des policiers avant d'être libéré. Trois mois plus tard, il aurait été renvoyé de son poste de professeur de physique dans un lycée.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en anglais, en vietnamien ou dans votre propre langue) :**

- demandez la libération immédiate et sans condition de Vu Hung ;
- exhortez les autorités à veiller à ce qu'il ne soit ni torturé, ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements pendant sa détention ;
- priez-les instamment de lui permettre d'entrer régulièrement en contact avec ses proches et un avocat de son choix, et de lui fournir des soins médicaux adaptés à son état.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 19 NOVEMBRE 2009 À :**

#### Ministre des Affaires étrangères :

Pham Gia Khiem  
Ministry of Foreign Affairs  
1 Ton That Dam Street  
Ba Dinh District, Ha Noi  
Viêt-Nam

**Fax : + 8443 823 1872**

**Courriers électroniques :**

[bc.mfa@mofa.gov.vn](mailto:bc.mfa@mofa.gov.vn)

**Formule d'appel : *Dear Minister, /***  
**Monsieur le Ministre,**

#### Ministre de la Sécurité publique :

Le Hong Anh  
Ministry of Public Security  
44 Yet Kieu Street  
Ha Noi  
Viêt-Nam

**Fax : + 8443 942 0223**

**Formule d'appel : *Dear Minister, /***  
**Monsieur le Ministre,**

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Viêt-Nam dans votre pays.** Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 18/09 (ASA 41/001/2009, 23 janvier 2009).

Pour plus d'informations : [www.amnesty.org/fr/library/info/ASA41/001/2009/fr](http://www.amnesty.org/fr/library/info/ASA41/001/2009/fr)

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## UN PRISONNIER D'OPINION CONDAMNÉ

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Au Viêt-Nam, la liberté d'expression et d'association est soumise à de sévères restrictions. Les dissidents qui critiquent la politique gouvernementale et dénoncent les violations des droits humains sont exposés à toute une série de sanctions destinées à les réduire au silence. Parmi ces sanctions figurent la surveillance par la police locale, la restriction de la liberté de mouvement, l'intrusion dans des installations domestiques telles que les lignes téléphoniques et l'accès à Internet, les interrogatoires et la détention arbitraires par la police, l'arrestation et l'emprisonnement. Dans certains cas, les autorités ont également recours à la détention arbitraire dans des institutions psychiatriques à l'encontre de personnes ouvertement critiques ou de militants.

Au moins 30 dissidents ont été condamnés à de longues peines d'emprisonnement depuis le début d'une série d'arrestations, en 2006, après une courte période de tolérance du militantisme antigouvernemental qui se développait de plus en plus sur Internet. Une autre vague d'arrestations a débuté en mai 2009. Au moins 12 dissidents sont détenus dans l'attente de leur procès.

Les organes chargés de l'application des lois utilisent arbitrairement le Code pénal afin de museler et d'incriminer la contestation pacifique, en violation des traités internationaux relatifs aux droits humains que le Viêt-Nam a ratifiés. Les restrictions et la réglementation visant l'utilisation d'Internet érigent en infraction la liberté d'expression sur des sujets jugés sensibles, notamment les droits humains et la mobilisation en faveur de la démocratie. Les règlements récents relatifs aux blogs, édictés en décembre 2008, limitent les thèmes abordés aux questions personnelles et interdisent la diffusion de tout contenu hostile au gouvernement et « nuisant à la sécurité nationale ».

Action complémentaire sur l'AU 18/09, ASA 41/008/2009, 9 octobre 2009

